



Un des héritiers bloque le virement

Par **Laurence Hamelin**, le **11/09/2018** à **20:04**

Bonjour,

J'ai simplement besoin de savoir quel recours peut il avoir lorsqu'un héritier (après vente de la maison) ne signe pas la répartition des comptes et bloque le virement à tous les autres? merci

Par **Visiteur**, le **11/09/2018** à **21:41**

Bonjour

Si, de droit, le fait d'être et de demeurer dans l'indivision successorale ne peut être reproché à un héritier, puisqu'il s'agit d'un statut légal, un refus systématique et injustifié de procéder au partage peut, dans certaines circonstances, dégénérer en abus, susceptible d'ouvrir au profit des autres héritiers des droits indemnitaires.

Ici

<https://www.wielblad-avocat.com/quel-risque-court-un-heritier-recalcitrant-au-partage/>

Par **Laurence Hamelin**, le **11/09/2018** à **21:44**

Merci bcp pour votre réponse, mais à qui m'adresser?